



SÉVIGNY : FIN DE L'IMPUNITÉ POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES

Depuis le 1er janvier 2026, les collectivités disposent de moyens renforcés pour lutter contre les dépôts sauvages et les atteintes à la salubrité publique.

La commune de Sévigny a décidé de s'engager pleinement dans cette démarche en s'appuyant sur Protect'Envi, l'outil développé par les services de l'État pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des procédures administratives contre les dépôts sauvages.

Concrètement, la commune pourra désormais engager directement une procédure administrative, indépendamment et sans se substituer à l'éventuelle procédure judiciaire menée par les services de police ou de gendarmerie.

Cette procédure permet notamment au maire de mettre en demeure l'auteur de procéder à la remise en état et, dans les conditions prévues par la loi, de prononcer une amende administrative pouvant atteindre 15 000 €. Lorsque le maire est l'autorité compétente, le produit de cette amende revient à la collectivité.

À SÉVIGNY, LES DÉPÔTS SAUVAGES NE SERONT PLUS TOLÉRÉS.

Abandonner des déchets, gravats, encombrants ou autres matériaux sur le domaine public ou dans la nature n'est pas une simple incivilité : c'est une atteinte à l'environnement, au cadre de vie et à la salubrité de tous.

La commune entend donc utiliser tous les moyens légaux à sa disposition pour identifier les auteurs, faire cesser les dépôts, obtenir la remise en état des lieux et sanctionner les contrevenants qui, par ailleurs, dans la plupart des cas ne sont pas des habitants de Sévigny.

Cette démarche ne remet évidemment pas en cause les procédures judiciaires susceptibles d'être engagées. Elle vient les compléter en donnant à la collectivité les moyens d'agir directement.

**La règle est simple :
celui qui dégrade l'espace public devra désormais en assumer les conséquences.**

La commune de Sévigny appelle chacun à respecter son environnement et rappelle que les déchets doivent être déposés dans les filières et lieux prévus à cet effet.



Le respect de notre village

est l'affaire de tous.

**La Mairie, elle, prendra ses
responsabilités.**